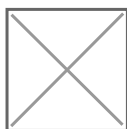


Constats : les commissaires de justice alertent le BTP sur les applis « Canada dry »

Réalisés avant les travaux, pendant, et/ou après, les constats établis par des commissaires de justice permettent de pacifier les relations et de disposer de preuves solides en cas de litige, met en avant la chambre nationale de la profession. Une sécurité que n'offrent pas, estime-t-elle, les applications en ligne et autres constats en visio proposés ici et là avec un certain succès.



Démo du constat immersif à 360°

[Lire l'article \(abonné\)](#)

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)